

COMPTE RENDU
de la séance du conseil municipal
du vendredi 26 MARS 2010

1. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2009

Le conseil municipal **APPROUVE** les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2009 :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2009	1 427 242.56 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2009	482 983.73 €
 EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	 944 258.83 €

2. COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2009

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2009 :

Excédent de fonctionnement	13 638.17 €
Déficit d'investissement	10 389.89 €
 EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	 3 248.28 €

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL et FORET 2009

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET GENERAL et du BUDGET FORET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2009 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent net à affecter	1 427 242.56 €
Réserve (compte 1068)	482 983.73 €
Report à nouveau créditeur (002)	944 258.83 €

BUDGET FORET

Excédent net à affecter	13 638.17 €
Réserve (compte 1068)	10 389.89 €
Report à nouveau créateur (002)	3 248.28 €

5. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après échange de vues, considérant la situation financière satisfaisante de la commune, et bien que les taux des quatre taxes n'aient pas évolué à Saint-Amarin depuis 1998,

DECIDE, à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'exercice 2010 à savoir : --- taxe

d'habitation	5,58 %
- foncier bâti	7,97 %
- foncier non bâti	48,36 %.

6. FIXATION TAUX RELAIS TP – C.F.E. 2010

le Conseil Municipal,

- **DECIDE à l'unanimité** de fixer le taux applicable à la **C.F.E.** à hauteur du taux d'imposition de la taxe professionnelle de 2009, soit **7,20 %**.

7. DETERMINATION DES ENVELOPPES DE CREDITS AFFECTEES AU REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité DECIDE** de fixer les enveloppes de crédit affectées au régime indemnitaire :

crédit global IAT	32.000,00 €
crédit global IFTS	20.000,00 €
crédit global IEM	13.000,00 €
crédit global IFCE	600,00 €
crédit global IHTS	9.000,00 €

TOTAL : 74 600.00 €

8. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS GENERAL ET FORET 2010

Le conseil municipal **ADOpte à l'unanimité** les budgets primitifs 2010 et les arrête aux montants suivants :

BUDGET GENERAL :

- Dépenses totales de fonctionnement	2 905 000 €
- Recettes totales de fonctionnement	2 905 000 €
- Dépenses d'investissement	1 860 000 €
- Recettes d'investissement	1 860 000 €,

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2010 de 4 765 000 €.

BUDGET FORET :

- Dépenses totales de fonctionnement	237 300 €
- Recettes totales de fonctionnement	237 300 €
- Dépenses d'investissement	23 100 €
- Recettes d'investissement	23 100 €

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2010 de 260 400 €.

9. CONVENTION DE PARTENARIAT-ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes et tout document s'y rapportant.

10. PLAN DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BATI TRADITIONNEL

M. le Maire rappelle que le GERPLAN de la Communauté de Communes signé le 27 juin 2008 prévoit des objectifs clairs pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti traditionnel. Ce patrimoine est principalement composé de fermes et bâtiments ruraux construits avant les années 1950.

Après étude des documents, et sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le cahier des charges patrimoine bâti CCVSA- février 2010 du Conseil Général du Haut-Rhin,

Vu la délibération du 17 décembre 2009 de la Communauté de communes,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- **DECIDE** la mise en place de ce plan de sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel dont la liste des opérations éligibles est ci-annexée (pages 11-12),
- **APPROUVE** les termes financiers et administratifs du dispositif d'accompagnement
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à ce dispositif.

11. AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux :

- que l'aide au ravalement de façades allouée par la Communauté de Communes et le Conseil Général a été supprimée le 1^{er} juillet 2009,
- que par délibération du 10 septembre 2009, le conseil a décidé à l'unanimité de se substituer à la Communauté de Communes en allouant à chaque administré la part commune plus Communauté de Communes.

M. le Maire précise que la délibération du 10 septembre 2009 est échue depuis le 31 décembre 2009 et qu'il convient d'acter la poursuite de cette aide pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :

- de poursuivre l'attribution de l'aide au ravalement de façades
- d'allouer à chaque administré présentant un dossier en bonne et due forme une aide équivalente à :
 - * 4.58 €/m² (soit deux fois 2.29 €/m²), à concurrence d'une surface traitée de 100 m², en cas d'intervention d'une entreprise,

* 3.20 €/m² (soit deux fois 1.60 €/m²) à concurrence d'une surface traitée de 100 m² aux personnes exécutant leurs travaux en régie propre.

12. AMELIORATION DU SENTIER « Circuit Meerbaechel »

La parole est donnée à M. Michel BEHRA, maire-adjoint, qui présente le projet.

Dans le cadre de l'amélioration des itinéraires pédestres de la commune de Saint-Amarin, le Club Vosgien souhaiterait apporter une modification au sentier « Circuit Meerbaechel ».

Le but étant :

- d'éviter une longue portion de macadam (rue Fistelhaeuser),
- de valoriser une portion du sentier « Geishuser Weg » située entre le chemin du Herrenwald et la rue du Schmiedeberg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet du Club Vosgien d'amélioration du sentier « Circuit Meerbaechel »,
- **AUTORISE** le nettoyage du sentier le dimanche 18 avril 2010, dans le cadre du traditionnel nettoyage de printemps de la nature.

M. le Maire félicite le club vosgien pour la qualité du travail effectué.

13. REFECTION DE RUES – PROGAMME 2010

M. le maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir la rénovation totale de différentes rues : rue curiale, rue de la scierie et route de Geishouse.

Le conseil municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité la rénovation totale de ces trois rues,
- **DECIDE** de retenir, pour cette réfection, la procédure de marché à procédure adaptée,
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ROYER Frères à Moosch chiffré à 33.337,28 €HT,
- **SOLLICITE** auprès du CONSEIL GENERAL l'obtention d'une subvention au taux maximal,
- **DÉCIDE** que ces travaux seront financés par autofinancement, le crédit étant prévu au budget primitif de l'exercice en cours.

Le maire :
Charles WEHRLÉN